



Enlèvement d'enfant quelle droit pour un homme?

Par moi, le **06/07/2011** à **08:47**

Bonjour,

je suis français marié avec 1 enfant.

je vivais au Sénégal avec ma femme qui est sénégalaise, mon fils est né a Dakar Sénégal.

mon fils a 8 ans a ce jour , il est en France depuis 2007 car ça mère la amener ici sans que je ne donne aucune autorisation de quitter le territoire sénégalais avec lui ..

pendant 3 ans je lai rechercher.

a ce jour je voudrais savoir si c'est légal?

mon fils veu revenir au Sénégal..

j'ai du quitter mon logement et mon travail pour revenir en France pour m'occuper des procédure qui ne fond que débiter.

m'est il possible de le ramener dans son pays d'ou il vient sans aucune autorisation (cela devrai être possible dans un pays de parité...?) et ou j'ai choisi d'avoir cet enfant et de l'élevé?

Par mimi493, le **06/07/2011** à **14:14**

En aucun cas, vous ne pouvez enlever votre enfant alors qu'il a sa résidence habituelle avec sa mère. ça serait un délit passible de prison.

[citation]mon fils a 8 ans a ce jour , il est en France depuis 2007 car ça mère la amener ici sans que je ne donne aucune autorisation de quitter le territoire sénégalais avec lui ..

[/citation] c'est donc que la loi sénégalaise lui permettait de partir avec l'enfant.